

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR TOULOUSE MÉTROPOLE

SYNTHÈSE 2017

Des tendances comparables à l'année précédente sur l'agglomération de Toulouse Métropole

	Particules PM 10	Particules PM 2.5	Dioxyde d'azote	Ozone
En proximité trafic	■	■	■	-
En fond urbain	■	■	■	■

Échelle des valeurs réglementaires :

- Valeur limite dépassée
- Valeur cible dépassée
- Objectif de qualité non respecté
- Réglementation respectée

Le trafic routier, principal responsable de la pollution au dioxyde d'azote et aux particules PM10

En proximité du trafic routier, le dioxyde d'azote est en dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé en 2017. Les concentrations sur l'agglomération sont stables par rapport à 2016.

Le transport émet 83 % des oxydes d'azote sur Toulouse Métropole.

En situation de fond urbain, la réglementation est respectée pour les particules inférieures à 10 microns. À proximité du trafic routier, l'objectif de qualité est respecté pour la seconde année consécutive depuis 2007. Les niveaux observés sur Toulouse Métropole sont comparables à celles mesurées sur les agglomérations d'Albi et Montpellier et supérieures à d'autres villes telles que Lourdes, Rodez ou encore Castres.

Le transport rejette 57 % des particules PM10 émises sur Toulouse Métropole. Les dispositifs de chauffage résidentiel, avec l'utilisation du chauffage au bois, sont contributeurs à hauteur de 25 % des particules PM10 sur le territoire.



Les émissions de polluants atmosphériques liés au transport sur Toulouse Métropole

NOx 83%
PM10 57%

Particules PM2,5 : forte contribution du transport et des équipements de chauffage

En 2017, l'objectif de qualité n'est pas respecté pour les particules fines inférieures à 2,5 microns à proximité du trafic routier et également en situation de fond urbain.

Entre 2016 et 2017, le niveau moyen sur les stations toulousaines est stable, en situation de fond urbain comme à proximité trafic routier.

Le transport, est le principal contributeur à hauteur de 53 % des particules PM2,5 émises sur le territoire. Le chauffage résidentiel, avec l'utilisation du chauffage au bois en hiver en émet quant à lui 34 %.



Les émissions de polluants atmosphériques liés au transport sur Toulouse Métropole

PM2,5 53%



Les émissions de polluants atmosphériques liés au résidentiel (chauffage) sur Toulouse Métropole

PM2,5 34%

Ozone : l'objectif de qualité n'est pas respecté, comme partout en région

Comme sur l'ensemble du territoire régional, l'objectif de qualité n'est pas respecté sur Toulouse Métropole en 2017. Tout comme l'an passé, la valeur cible est respectée sur l'ensemble des stations du territoire.

La tendance est à la diminution du nombre de dépassements cette année, ceci sur la plupart des stations en Occitanie. Cette année, les températures et l'insolation, en moyenne conformes aux normales de saison n'ont pas particulièrement favorisé la production d'ozone.

Pour les autres polluants surveillés, la réglementation est respectée sur l'année 2017.

L'exposition chronique* à la pollution au dioxyde d'azote et aux particules <10 microns

À l'échelle de la métropole toulousaine, Atmo Occitanie évalue entre 5 000 et 12 000 le nombre de personnes exposées au-delà des valeurs limites pour la protection de la santé fixée à 40 µg/m³ pour le dioxyde d'azote.

Les principales zones impactées par la pollution de l'air dépassant cette valeur limite correspondent :

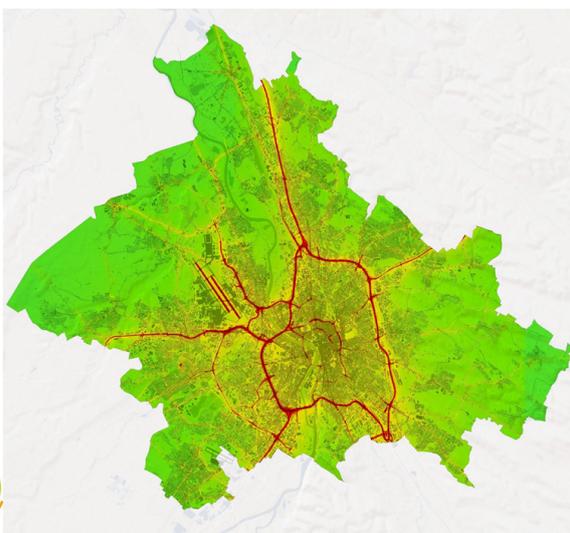
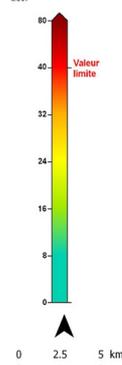
- dans Toulouse et sa première couronne : à l'axe périphérique, aux grands boulevards, au fil d'Ariane, à la voie Lactée et à la rocade arc-en-ciel,
- sur le reste du territoire : à l'environnement immédiat des principales voies de circulation de l'agglomération telles que les autoroutes A61, A62, A64, A68, la route d'Auch (RN124) et la route de Paris (RD820).

La commune de Toulouse et sa première couronne comportent l'essentiel des zones en situation de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé.

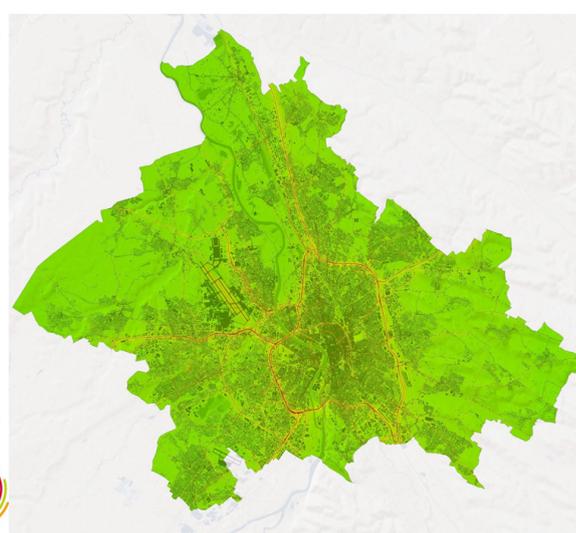
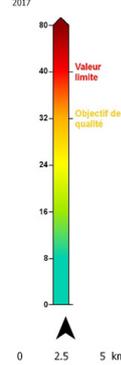
L'évaluation des concentrations annuelles en PM10 ne permet pas de mettre en évidence de personnes exposées à des concentrations supérieures à la valeur limite pour la santé.

* exposition chronique : qualité de l'air à laquelle nous sommes exposés tout au long de l'année

Situation des NO₂ pour la protection de la santé (en µg/m³ - Moyenne annuelle) 2017



Situation des PM10 pour la protection de la santé (en µg/m³ - Moyenne annuelle) 2017



L'exposition ponctuelle lors d'épisodes de pollution

15

épisodes de pollution
en 2017

Le département de la Haute-Garonne comme le territoire de Toulouse Métropole a connu en période hivernale de nombreux épisodes de pollution aux particules inférieures à 10 microns.

En 2017, 10 procédures d'information et recommandation ainsi que 5 procédures d'alerte sur persistance des niveaux ont été mises en œuvre sur le département. Ces dépassements de seuil pour les particules inférieures à 10 microns ont été enregistrés au cours des mois de janvier et novembre.

Les conditions météorologiques froides en cette période, l'absence de vent et les faibles précipitations ont contribué à l'accumulation des particules en suspension, notamment issues des dispositifs de chauffage au bois.

En période estivale, un épisode de pollution à l'ozone a été observé cette année. Une information du public et des personnes sensibles est diffusée par Atmo Occitanie lors de ces épisodes. Neuf épisodes de pollution avaient été observés en 2016 pour le territoire.

La Qualité de l'Air, une préoccupation pour les habitants

184

réponses aux demandes d'informations ponctuelles (361 à l'échelle régionale)
Demandes de professionnels ou particuliers

60

retombées presse (125 à l'échelle régionale)

Retombées/sujets de presse recensés au total sur l'année

1777

élèves sensibilisées à «L'air que je respire» (4710 à l'échelle régionale)

L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur Toulouse Métropole

PM10

L'évolution des émissions de particules PM10



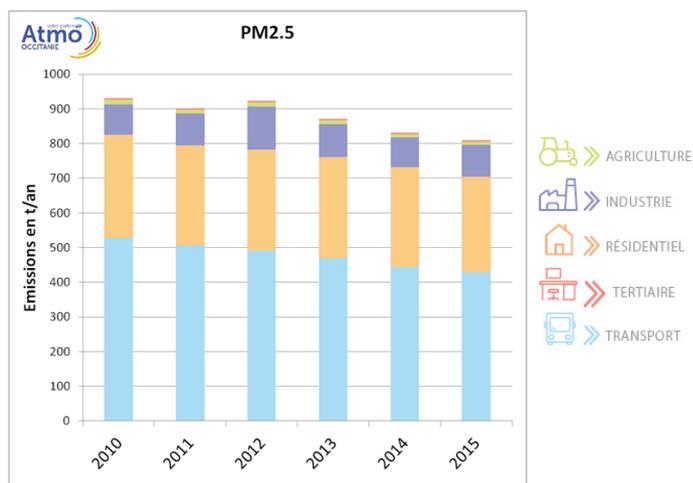
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie - ATMO_IRSV1.3_Occ

Le secteur des transports, et notamment le trafic routier, est le secteur le plus émetteur de particules PM10 sur le territoire de Toulouse Métropole (57% en 2015). Les dispositifs de chauffage (résidentiel/tertiaire) représentent le deuxième secteur émetteur de PM10 (25 % en 2015).

Les émissions de PM10 diminuent régulièrement depuis 2010, notamment dans les secteurs résidentiel et transports.

PM2.5

L'évolution des émissions de particules PM2,5

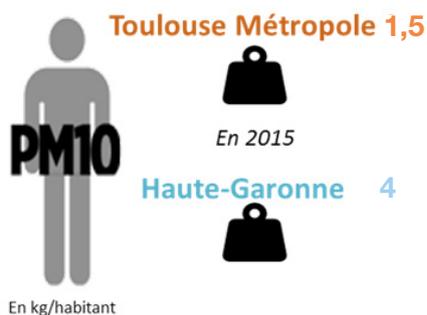


Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie - ATMO_IRSV1.3_Occ

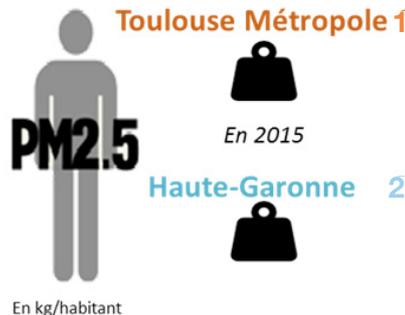
Le transport est le premier secteur émetteur de PM2.5 (53 % en 2015). Les dispositifs de chauffage (résidentiel) sont le deuxième secteur le plus émetteur de particules fines PM2.5 sur le territoire de Toulouse Métropole (34 % en 2015).

Les émissions de particules PM2.5 diminuent régulièrement depuis 2010.

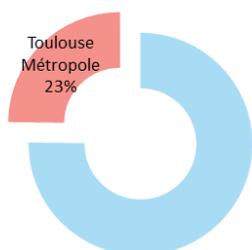
Les émissions de PM10 en Kg/habitant/an



Les émissions de PM2,5 en Kg/habitant/an

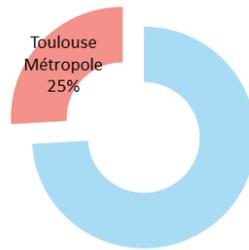


Part de Toulouse Métropole dans la Haute-Garonne



La communauté urbaine de Toulouse Métropole représente 23 % des émissions de PM10 du département.

Part de Toulouse Métropole dans la Haute-Garonne



La communauté urbaine de Toulouse Métropole représente 25 % des émissions de PM2.5 du département.

L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur Toulouse Métropole

NO_x

L'évolution des émissions d'oxydes d'azote

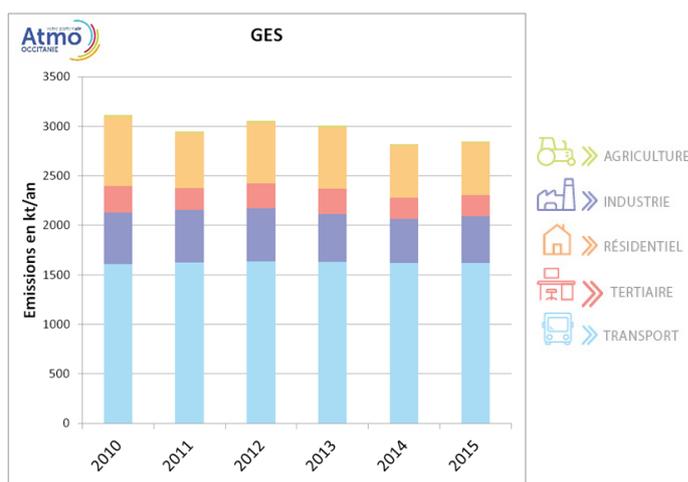


Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie - ATMO_IRSV1.3_Occ

Le transport est le secteur le plus émetteur de NO_x sur le territoire de Toulouse Métropole (83 % en 2015). Les dispositifs de chauffage du résidentiel représentent le deuxième secteur émetteur de NO_x (6 % en 2015). Les émissions de NO_x sont en diminution régulière sur la période, et atteignent 14 % entre 2010 et 2015.

GES

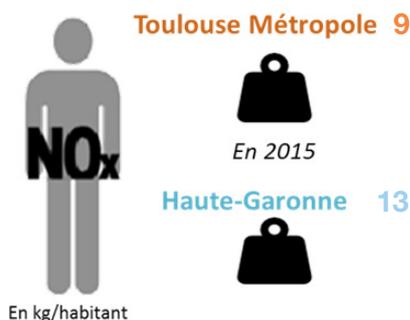
L'évolution des émissions de gaz à effet de serre



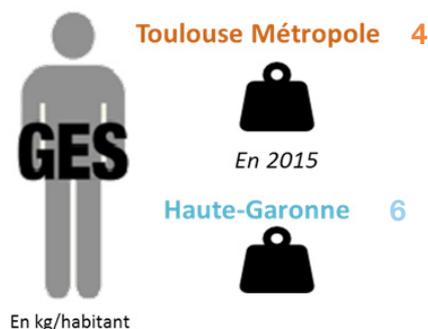
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie - ATMO_IRSV1.3_Occ

Le transport est le secteur le plus émetteur en GES sur le territoire de Toulouse Métropole (57 % en 2015). Les dispositifs de chauffage du résidentiel représentent le deuxième secteur émetteur de GES (18 % en 2015). Les émissions de GES diminuent de 8 % entre 2010 et 2015, tous secteurs confondus.

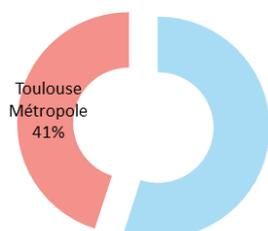
Les émissions de NO_x en Kg/habitant/an



Les émissions de GES en TEQ CO₂/habitant/an

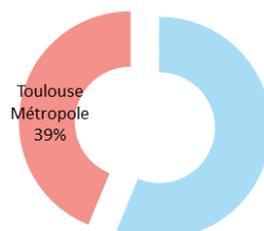


Part de Toulouse Métropole dans la Haute-Garonne



Toulouse Métropole représente 41 % des émissions de NO_x du département.

Part de Toulouse Métropole dans la Haute-Garonne



Toulouse Métropole représente 39 % des émissions de GES du département.